

Trisenox 2 mg/mL, solution à diluer pour perfusion – [arsenic (trioxyde d')]

PUBLIÉ LE 07/08/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 09/06/2026

DCI

Arsenic (trioxyde d')

Indications

Trisenox est indiqué pour l'induction de la rémission et la consolidation chez des patients adultes atteints de :

- Leucémie promyélocytaire aiguë (LPA) à risque faible ou intermédiaire (numération leucocytaire : $\leq 10 \times 10^3 /\mu\text{L}$) nouvellement diagnostiquée, en association avec l'acide tout-trans-rétinoïque (ATRA ou trétinoïne) ;
- Leucémie promyélocytaire aiguë (LPA) en rechute/réfractaire (le traitement antérieur doit avoir comporté un rétinoïde et une chimiothérapie), caractérisée par la présence de la translocation t(15;17) et/ou la présence du gène PML/RAR-alpha (promyelocytic leukaemia/retinoic-acid-receptor-alpha). Le taux de réponse des autres sous-types de leucémie aiguë myéloblastique au trioxyde d'arsenic n'a pas été examiné.

Laboratoire exploitant

Teva Santé

Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Contingement quantitatif à l'hôpital
- Le laboratoire Teva Santé met à disposition, à titre exceptionnel et dérogatoire, des unités de spécialité équivalente (Trisenox 2 mg/ml concentraat voor oplossing voor infusie) destinées initialement au marché néerlandais.



Consultez le courrier du laboratoire de juillet 2026 à l'attention des professionnels de santé (07/08/2026)

- Date de remise à disposition prévue : fin août 2026

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.